



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**ARRÊTÉ** du **14 DEC. 2017**

**Portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de directeur du travail hors classe  
au titre de l'année 2018**

**La ministre du travail,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente dans sa séance du 12 décembre 2017,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**ARRÊTE**

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, au grade de directeur du travail hors classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les directeurs du travail dont les noms suivent :

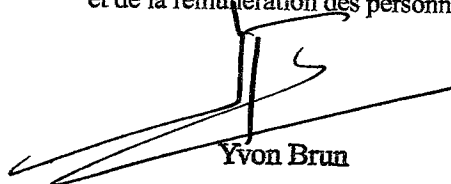
1	FOUQUET Alain	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD 42
2	FOUGEROUSE Bernadette	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD 63
3	BENADON Marc	DIRECCTE Ile-de-France - UD 91
4	LACHAUD Didier	DIRECCTE Ile-de-France - UD 78
5	GOURDIN Johann	DIRECCTE Normandie
6	JACOB Béatrice	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine -UD 16
7	BLOT Philippe	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine -UD 64
8	BALLARIN Marie Noëlle	DIRECCTE Occitanie - UD 09
9	SAMPIETRO Pierre	DIRECCTE Occitanie - UD 34
10	BENAZERAF François	DIRECCTE Pays de la Loire
11	MADDALONE Patrick	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
12	ROUX Jean Pierre	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
13	GHIGO Claude	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur -UD 06
14	CORNIQUET Jérôme	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur -UD 13
15	HOEFFEL Isabelle	DIRECCTE Grand Est
16	POLLAZZON Eric	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
17	DELEMOTTE François	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur - UD 06
19	THEFIOUX Dominique	AC

20 QUITTAT ODELAIN Philippe  
21 LESDOS Christine

Ministère Agriculture  
DIRECCTE Pays de la Loire

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour les Ministres et par délégation,  
le sous-directeur des carrières, des parcours  
et de la rémunération des personnels



Yvon Brun